

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Alkoholische Salpetersäure 1% Nital

**Autres désignations commerciales**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital / Alcoholic nitric acid, 1% Nital  
numéro de commande 92002596 - 1 L

UFI: F29A-17V2-T99T-0R7N

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**Réactifs et produits chimiques de laboratoire (Produit de décapage)  
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	ATM Qness GmbH
Rue:	Emil-Reinert-Straße 2
Lieu:	D-57636 Mammelzen
Téléphone:	+49 (0) 2681 95390
E-mail:	info@qatm.com
Interlocuteur:	info@qatm.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Flam. Liq. 2; H225  
Met. Corr. 1; H290  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser sable, poudre chimique ou une mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 2 de 14

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			75 - < 80 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
7697-37-2	acide nitrique			1 %
	231-714-2	007-030-00-3		
	Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H272 H290 H331 H314 H318 EUH071			
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone			< 1 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	éthanol; alcool éthylique	75 - < 80 %
	par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		
7697-37-2	231-714-2	acide nitrique	1 %
	par inhalation: ATE 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 20 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 3 de 14

facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

Rincer la bouche. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Vertiges, État d'ivresse, Effet narcotique  
Vomissement

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Jet d'eau pulvérisée  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Évacuer la zone.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Ventiler la zone concernée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 4 de 14

**Autres informations**

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
**Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité

Utiliser un équipement de protection personnel.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Métaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre: Forte chaleur

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire (Produit de décapage)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
78-93-3	2-Butanone	200	600		8 h	
		300	900		15 min	
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		15 min	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1907		8 h	
67-63-0	Alcool isopropylique	200	500		8 h	
		400	1000		15 min	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 5 de 14

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol; alcool éthylique		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	343 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	950 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	87 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	114 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	206 mg/kg p.c./jour
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	600 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	1161 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	106 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	412 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	31 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental	Valeur	
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	
Eau douce	0,96 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	2,75 mg/l	
Eau de mer	0,79 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg	
Sédiment marin	2,9 mg/kg	
Intoxication secondaire	0,38 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l	
Sol	0,63 mg/kg	
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone	
Eau douce	55,8	
Eau douce (rejets discontinus)	55,8	
Eau de mer	55,8	
Sédiment d'eau douce	284,74	
Sédiment marin	284,7	
Intoxication secondaire	1000	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	709	
Sol	22,5	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 6 de 14


**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. EN ISO 16321 (EN 166).

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: (Temps de pénétration  $\geq$  480 min)

FKM (caoutchouc fluoré) - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, dépassement de la valeur limite, formation d'aérosol ou de nébulosité

**Protection contre les risques thermiques**

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		-114,5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		78 °C
Inflammabilité:	Facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	3,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %	
Point d'éclair:	13 °C	
Température d'auto-inflammation:	425 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	3 - 4	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	1000 g/l	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 7 de 14

Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	59 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	0,79 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Combustion entretenue:**

Combustion auto-entretenu

**Autres caractéristiques de sécurité****Teneur en solvant:**

97 %

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Facilement inflammable. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Métaux.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Produits de pyrolyse, toxique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 8 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 124,7 mg/l	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
7697-37-2	acide nitrique				
	inhalation vapeur	ATE 2,65 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Aucune classification comme corrosif malgré un pH extrême.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Inhalation: formation d'aérosol ou de nébulosité / Fines et poussières

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 9 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2993 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2029 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 308 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Producteur	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			
	Biodégradation	84 %	20	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	-0,35
7697-37-2	acide nitrique	-0,21
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone	0,3

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Risque d'effet nocif pour les écosystèmes aquatiques lié à la variation du pH.

**Information supplémentaire**

Avant que les eaux résiduaires ne soient rejetées dans les stations d'épuration, le produit doit être neutralisé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 10 de 14

**Recommandations d'élimination**

Collecter les déchets séparément. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (éthanol; alcool éthylique, acide nitrique [C&lt;= 70 %])

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3+8



Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

338

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (éthanol; alcool éthylique, acide nitrique [C&lt;= 70 %])

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3+8



Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ethanol; ethyl alcohol, nitric acid [C&lt;= 70 %])

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 11 de 14

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3+8



Marine polluant:

-

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ethanol; ethyl alcohol, nitric acid [C&lt;= 70 %])

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3+8



Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y340

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

352

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

363

IATA-Quantité maximale (cargo):

5 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières liquides inflammables! Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les

&lt; 100 %

émissions industrielles:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 12 de 14

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 13 de 14

**Abréviations et acronymes**

Ox. Liq. 3: Liquide comburant, catégorie de danger 3  
Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)  
CLP: Classification, Labelling and Packaging (classification, étiquetage et emballage)  
UE: Union européenne  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques)  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)  
UN: United Nations (Organisation des Nations unies)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic (persistant, bioaccumulable, toxique)  
SVHC: Substance of Very High Concern (Substance extrêmement préoccupante)  
vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)  
ATE: Acute Toxicity Estimates (estimation de la toxicité aiguë)  
BCF: Bio-Concentration Factor (facteur de bio-concentration)  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau dérivé d'effet minimal )  
DNEL: Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet )  
PNEC: Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)  
VOC: Volatile Organic Compounds (Composés organiques volatils)  
DIN: Deutsches Institut für Normung e.V. (Institut allemand de normalisation)  
EN: European Standard (Norme européenne)  
ISO: International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)  
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale d'informations chimiques uniformes)  
LC50: Lethal Concentration, 50 % (concentration létale, 50 %)  
LD50: Lethal Dose, 50 % (dose létale, 50 %)  
LL50: Lethal Loading, 50 % (Chargement létal, 50 %)  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques)  
EC50: Effective Concentration 50 % (Concentration efficace à 50)  
M-Faktor: Multiplication Factor (Facteur de multiplication)  
EL50: Effect Loading, 50 % (Charge d'effet, 50 %)  
ErC50: Effective Concentration 50 %, growth rate (Concentration efficace à 50 %, taux de croissance)  
M-Faktor: Multiplication Factor (Facteur de multiplication)  
NOEC: No Observed Effect Concentration (Concentration sans effet observé)  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  
ADR: Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
DGR: Dangerous Goods Regulations (Réglementation sur les marchandises dangereuses)  
EmS: Emergency Schedules (Horaires d'urgence)  
IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)  
IBC: Intermediate Bulk Container (Conteneur intermédiaire en vrac )  
ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)  
IE: Industrial Emissions (Émissions industrielles)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkoholische Salpetersäure 1% Nital**

Révision: 10.12.2025

Page 14 de 14

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)

LQ: Limited Quantity (quantité limitée)

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)

MFAG: Medical First Aid Guide (Guide médical de premiers secours)

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

TI: Technical Instructions (Instructions techniques)

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	D'après les données d'essais
Met. Corr. 1; H290	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les réglementations nationales doivent être également observées!

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*